



Le Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (GARR) exprime ses préoccupations par rapport à certains points de la déclaration conjointe issue de la rencontre du 7 janvier 2014 tenue à Ouanaminthe (nord-est) entre les autorités haïtiennes et Dominicaines, a appris HPN dans un document acheminé à la rédaction.

Le GARR dit qu'il est vrai que cette rencontre est un pas positif dans le cadre de la recherche de l'amélioration des rapports entre les deux pays. Cependant, il déplore que certains éléments de cette déclaration ne soient pas assez explicites.

« Dans le document de ladite déclaration, il est clairement dit qu'une méthodologie de travail a été arrêtée par les deux parties. Toutefois, aucune explication n'a été donnée sur cette méthodologie qui pourrait ne pas être bénéfique pour Haïti, surtout en ce qui concerne la durée de 12 mois qui est assez longue », se préoccupe l'organisme.

Le GARR croit qu'il est important que des rencontres se réalisent entre les autorités des deux pays de l'île autour des questions d'intérêts communs ou tout sujet pouvant entraver les relations de bon voisinage. Cependant, il est inconcevable que les deux parties se mettent à perdre de temps dans des discussions inutiles alors que les concernés (Les petits-es commerçants-es, les immigrants-es, les Dominicains-es dénationalisés-es) continuent de subir tantôt des mesures qui n'ont jamais été respectées comme le protocole d'entente de 1999 ou encore du non-respect de la trêve sur le rapatriement. Le jour même de la rencontre du 7 janvier, 33 personnes ont été rapatriées par la frontière d'Elias Pinas/ Belladère.

En ce qui concerne les mesures qui doivent être prises par la République Dominicaine pour sauvegarder les droits fondamentaux des personnes d'origine haïtienne, la déclaration conjointe n'est pas assez claire. Il ne doit en aucune façon avoir de négociations autour de la Sentence TC 168-13 absurde, raciste et discriminatoire de la Cour constitutionnelle dominicaine. La République Dominicaine doit assumer ses responsabilités vis-à-vis de ses propres fils et filles qu'elle est en train de contraindre à l'apatridie. Nous signalons qu'il est inconcevable et irréaliste que l'état dominicain demande à des dominicains de devenir Dominicains par naturalisation.

La partie Dominicaine a annoncé l'adoption dans les prochaines semaines d'une loi additionnelle qui adressera tous les cas non pris en compte dans son plan de régularisation. Le GARR espère que les Dominicains-es d'ascendance haïtienne déjà inscrits dans l'état civil dominicain ne seront pas concernés par cette mesure. Ainsi, réitère-t-il sa position pour que les droits de ces citoyens-nés soient respectés.

Pour ce qui a trait à l'engagement de la partie haïtienne de fournir des documents d'identification appropriés aux travailleurs haïtiens afin de compléter le processus de régularisation de leur situation, le GARR exprime ses vives inquiétudes. Quand on sait que 57% des demandes de passeport en dehors du pays se font en République Dominicaine. Quand nous faisons le constat sur la procédure, le coût et tout le problème qui existe dans le système d'état civil que nous ne cessons de dénoncer, nous recommandons aux autorités haïtiennes de prendre les mesures pour alléger le processus d'obtention du passeport, de subventionner le coût pour cette catégorie très vulnérable et d'initier une véritable réforme de l'état civil du pays.

Sur les questions relatives à la pérennisation, l'harmonie et le bon fonctionnement des échanges commerciaux au niveau de la frontière, les deux pays ont réaffirmé leur volonté d'organiser et de régulariser les marchés binationaux. Le GARR estime que l'expression de marchés binationaux ne convient pas quand on sait que ce ne sont que des produits dominicains qui s'écroulent dans les marchés qui se trouvent dans certains points frontaliers. Il en profite pour exiger l'intégration des mairies dans la gestion de ces marchés.

Le GARR appelle à un dialogue franc et sincère entre les autorités haïtiennes et dominicaines autour de certains dossiers vitaux touchant la vie des deux populations de l'île. Cependant, il exhorte les autorités haïtiennes à intégrer dans les discussions certains secteurs de la société civile haïtienne travaillant sur la problématique de la migration. Le secteur privé des affaires ne peut à lui seul représenter la société civile.

Les petits-es marchands-es, les transporteurs, les syndicats, les organisations de droits

Écrit par AL/HPN

Mardi, 14 Janvier 2014 08:53

humains présentes à la frontière constituent un secteur important dans le déroulement du dialogue du fait que ces derniers sont tous les jours à la frontière, ils pèsent beaucoup dans le commerce entre les deux pays et ont aussi une capacité énorme de mobilisation des concernés. Le GARR met en garde la commission haïtienne contre toute manipulation des secteurs radicaux dominicains très hostiles à la nation haïtienne qui pourraient les inciter à prendre des décisions contraires aux intérêts de la nation haïtienne.

AL/HPN